



ÉCOLE ST-THOMAS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS 2025-2026

Tenue à l'école St-Thomas, au gymnase de l'école St-Thomas le 9 septembre 2025 à 18h00.

Étaient présents;

Membre de la direction : Patrick Maisonneuve

Nom du parent	Nom du parent
Éric St-Jean	Jean-Philippe Gauvreau
Carlos Martins	Emilie Gagnon
Véronique Bégin-Rajotte	Jenny Luong
Yanick Forget	Johanie Bédard
Meighen Fitzpatrick	Mary Klinck
Priscilla Mondou	Sarah Bood
Mélissa Mancuso	Matthew Heron
Georges Zawahry	Grace Lalonde

COMPTE-RENDU

1. MOT DE BIENVENUE

M. Patrick Maisonneuve, directeur de l'école, souhaite la bienvenue aux parents présents.

Nomination d'un(e) secrétaire

CÉ20250909-01 Il est proposé par Mme Emilie Gagnon et appuyé par M Carlos Martins de nommer M Patrick Maisonneuve comme secrétaire de rencontre.

La Résolution est adoptée à l'unanimité

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 9 SEPTEMBRE 2025.

M. Patrick Maisonneuve présente l'ordre du jour

CE20250909-02 Il est proposé par Mme Véronique Bégin-Rajotte et appuyé par Mme Johanie Bédard d'adopter l'ordre du jour présenté.

La Résolution est adoptée à l'unanimité

3. Adoption du compte-rendu de l'assemblée générale des parents du 5 septembre 2024 .

M Patrick Maisonneuve présente le compte rendu de l'assemblée générale des parents du 5 septembre 2024

CE20250909-03 Il est proposé par Mme Priscilla Mondou et appuyé par M Jean-Philippe Gauvreau d'adopter le compte-rendu de l'assemblée générale des parents du 5 septembre 2024.

La Résolution est adoptée à l'unanimité

4. EXPLICATIONS SUR LA COMPOSITION ET LES FONCTIONS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT, DU COMITÉ DE PARENTS ET L'ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS.

Le directeur, M *Patrick Maisonneuve*, fournit quelques explications sur la composition et les fonctions du conseil d'établissement, du comité de parents et de l'organisme de participation des parents.

5. Présentation du rapport annuel du Conseil d'établissement de l'année scolaire 2024-2025.

Le rapport est disponible sur le site de l'école. Et présenté à l'assemblée par M Patrick Maisonneuve

6. MISES EN CANDIDATURE ET ÉLECTIONS

Six parents siègent au conseil d'établissement de l'école; **trois** d'entre eux ont terminé leur mandat à la fin de l'année scolaire et **trois** d'entre eux termineront leur mandat à la fin de l'année scolaire 2024-2025. Il faut donc élire deux (3) représentants pour un mandat deux ans.

Les membres sortants sont :

Mme Emilie Gagnon, Mme Johanie Bédard, Mme Delphine Costagliola

Les membres restants sont :

Mme Marie-Pierre Gauthier, Mme Priscilla Mondou, Mme Véronique Bégin-Rajotte

Les **trois** nouveaux membres seront élus pour un mandat d'une **durée de deux ans**.

Nomination d'un directeur d'élection et de deux scrutateurs

CE20250909-04 Il est proposé par M Carlos Martins et appuyé par Mme Emilie Gagnon de nommer Mme Priscilla Mondou à titre de directrice d'élection et de nommer Mme Véronique Bégin-Rajotte ainsi que M Jean-Philippe Gauvreau à titre de scrutateurs.

La Résolution est adoptée à l'unanimité

Élection des parents au conseil d'établissement :

La direction de l'école débute la période de mise en candidatures;

Madame ou monsieur :	accepte ou refuse
Éric St-Jean	☒ Accepte ☐ Refuse
Carlos Martins	☒ Accepte ☐ Refuse
Johanie Bédard	☒ Accepte ☐ Refuse
Matthew Heron	☒ Accepte ☐ Refuse

Les parents prennent un moment pour se présenter officiellement.

Après la période de mise en candidature, Mme Priscilla Mondou, s'occupe de procéder à l'élection des 3 parents qui seront représentants des membres de l'assemblée générale pour un mandat de 2 ans.

CE20250909-05 À la suite du vote, Mme Priscilla Moundou propose l'élection des trois parents inscrits au tableau suivant. Mme Marie-Pierre Gauthier appuie cette proposition.

Madame ou Monsieur	Pour un mandat de deux ans
M Éric St-Jean	Pour un mandat de deux ans
M Matthew Heron	Pour un mandat de deux ans
Mme Johanie Bédard	Pour un mandat de deux ans

La Résolution est adoptée à l'unanimité

5.2 Élection des substituts au conseil d'établissement :

Le président d'élection procède à l'appel de candidatures pour nommer un ou des substituts au conseil d'établissement de l'école.

Madame ou Monsieur	accepte ou refuse
Carlos Martins	☒ Accepte ☐ Refuse
Mary Klinck	☒ Accepte ☐ Refuse

CE20250909-06 Il est proposé par Mme Johanie Bédard et appuyé par Mme Véronique Bégin-Rajotte d'élire M Carlos Martins et Mme Mary Klinck à titre de substituts au conseil d'établissement.

La Résolution est adoptée à l'unanimité

5.3 Élection du représentant au comité de parents :

La direction de l'école procède à l'appel de candidatures pour élire un représentant au comité de parents **parmi** les représentants des parents déjà membre du conseil d'établissement de l'école ainsi qu'un substitut pour siéger.

Candidature pour le représentant au comité de parents :

<i>Madame ou Monsieur</i>	<i>accepte ou refuse</i>
Priscilla Mondou	☒ Accepte ☐ Refuse

Candidature pour le substitut au comité de parents :

<i>Madame ou Monsieur</i>	<i>accepte ou refuse</i>
Johanie Bédard	☐ Accepte ☐ Refuse

CE20250909-07 Il est proposé par Mme Johanie Bédard et appuyé par M Carlos Martin d'élire Mme Priscilla Mondou à titre de représentante au comité de parents.

La Résolution est adoptée à l'unanimité

CE20250909-08 Il est proposé par Mme Priscilla Mondou et appuyé par Mme Marie-Pierre Gauthier d'élire Mme Johanie Bédard à titre de personne substitut au comité de parents.

La Résolution est adoptée à l'unanimité

7. FORMATION D'UN ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS.

CE20250909-09 Il est proposé par Mme Marie-Pierre Gauthier et appuyé par Mme Véronique Bégin-Rajotte de former un organisme de participation de parents nommé l'OPP de l'école St-Thomas. Elle sera composée de 5 personnes et d'autres parents volontaires. Tous le comité ainsi que les bénévoles en sont les membres.

La Résolution est adoptée à l'unanimité

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

--

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M Patrick Maisonneuve rencontrera suite à l'assemblée, les membres du conseil d'établissement pour établir le calendrier des rencontres.

Il est proposé par Mme Johanie Bédard et appuyé par Mme Priscilla Mondou de lever l'assemblée. La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée se termine à 18 h 54.